

VERSION RÉVISÉE

CAS - 72 M
C.G. - P.L. 125
PROTECT. JEUNESSE

Bonjour, je me nomme Julie Kovacs. J'ai 32 ans et je suis la maman de 3 merveilleux enfants.

J'aurais bien aimé témoigner en commission parlementaire afin de partager avec vous mon expérience, mon vécu avec les services de protection de l'enfance. Ayant appris trop tard l'existence de cette commission parlementaire, ce ne sera malheureusement pas possible. Je le sais, je me suis renseignée. J'estime qu'une campagne d'information plus large aurait dû être menée, ce qui aurait sans nul doute permis à plus de gens concernés et intéressés (comme moi, par exemple) d'entreprendre, à temps, les démarches requises afin de se faire entendre. Après tout, c'est de la vie de milliers de personnes dont on parle. Cela dit, je souhaite simplement aujourd'hui que vous lisiez ma lettre et qu'elle contribuera à vous faire prendre conscience que la solution au problème des enfants mal-aimés, n'est pas que de nature législative.

Pour vous mettre en contexte, mentionnons que mes premiers contacts avec la DPJ ont eu lieu à la fin des années 70, au moment de la séparation de mes parents. Comme, à ce moment, ni mon père, ni ma mère n'avaient la capacité de prendre soin de leurs enfants, moi et l'une de mes deux sœurs cadettes, avons alors été immédiatement placées en famille d'accueil. Nous avons alors respectivement, 5 ans et 4 ans. Nous sommes devenues dès lors, et ce, jusqu'à notre majorité, des « enfants de l'État ».

Donc, à ce moment, sans aucune explication, moi et ma sœur nous sommes retrouvées dans une famille d'inconnus. Un homme qui se disait travailleur social nous y a conduit. Une fois arrivés à destination, notre travailleur social n'est resté que cinq minutes avec la famille et il est reparti.

Que s'est-il alors passé dans nos têtes de petites à cet instant précis? Je suis restée depuis tout ce temps avec l'impression que personne ne s'en est alors soucié. Je vous rappelle que nous étions alors en 1978, à l'aube de la réforme et de la réorganisation qu'a entraîné l'adoption de la loi sur la protection de la jeunesse. Nous sommes aujourd'hui en 2006, soit plus d'un quart de siècle après ladite réforme. Et pourtant, à ma connaissance, cette

façon de procéder, source de mon traumatisme et de celui de bien d'autres, est encore monnaie courante. Ceci dit, suite à la lecture des documents auxquels j'ai eu accès, je ne peux percevoir, dans les plans qui font aujourd'hui l'objet de vos débats, de réelle volonté de la changer.

Les changements actuellement à l'étude :

J'ai lu en entier le projet de loi qui fait aujourd'hui l'objet de la commission parlementaire, ainsi que la loi en vigueur actuellement. À la lumière de ces lectures, je crois que vous faites fausse route sur plus d'un point. Je résumerais mes opinions ainsi :

- Le problème véritable n'est pas le manque d'intervenants, mais les lacunes dans l'organisation et la formation des intervenants, ainsi que dans la confusion qui réside dans l'énorme quantité de lois concernées qui fait en sorte que, bien souvent, personne ne sait lesquelles appliquer et comment les appliquer.
- C'est d'enfants dont il est question. Ils sont tous différents, ; ils vivent tous des situations qui leur sont bien particulières. Nous devons donc faire du cas par cas. Il n'existe aucun mode d'emploi pour éduquer, aimer et voir à l'épanouissement d'un enfant. Pourquoi vouloir à tout prix, qu'ils soient tous traités de la même façon? Ce sont des bases et des limites que nous devons fixer, pas une vie entière.

En me référant à mes expériences de vie et à celle des jeunes que j'ai connus et ceux que je côtoie encore aujourd'hui, j'en déduis qu'il serait relativement simple de remédier à certaines situations problématiques. Regardons-y de plus près.

Lorsqu'un signalement est émis pour un abus sur un enfant, les services sociaux, réagissent, règle générale, de façon assez rapide. Le problème c'est qu'une fois qu'on a retiré l'enfant du milieu qui lui est nuisible, nous ne faisons pas preuve de toute la compétence et l'empathie nécessaire pour répondre aux besoins qu'il éprouve alors. On semble trop souvent croire à la pensée magique : une fois qu'on a pris en charge l'enfant, on fait comme si le problème était réglé. Ce qui est archi-faux.

Outre les « experts », ce sont les victimes que vous auriez dû faire entendre massivement à la commission. Si vous ne prenez jamais le temps de les écouter, comment pouvez-vous décréter ce qui est le mieux pour eux ?

Je crois que l'État a l'obligation de fournir à l'enfant tout traitement psychologique ou autre dont il a besoin. Peu importe la raison pour laquelle un enfant est retiré de son milieu familial, il subi un choc majeur. Il est faux de prétendre que seuls les enfants en bas âge ont rapidement besoin de stabilité. Chaque phase de la vie est importante dans l'épanouissement d'un être humain.

Lorsqu'on constate qu'il y a négligence du ou des parents vis-à-vis d'un ou des enfants, pourquoi, au lieu de retirer immédiatement l'enfant de son milieu, ne mettons-nous pas tout en œuvre pour régler le problème à la source ? Beaucoup trop d'adultes n'ont pas d'aide et de ressources, pour faire face à leurs propres problèmes. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils n'aiment pas leurs enfants. L'enfant, lui, aime ses parents.

Pur l'enfant, si on le retire de chez lui pour le mettre en foyer d'accueil, même s'il est dans la meilleure famille du monde, ce ne sera jamais chez lui. Le choc de la séparation bouleversera son existence. Il choisira une façon bien à lui de l'exprimer et cela changera sa vie et, malheureusement, souvent pas pour le mieux.

Pour ceux qui sont victimes d'abus physiques et sexuels, leur vie est brisée, ils souffrent. Jamais ils ne pourront oublier, mais nous avons le devoir et le pouvoir de leur apprendre à vivre avec cela.

Enlever un enfant battu de chez lui, le placer en famille d'accueil et envoyer son travailleur social le voir une fois par mois ne règle rien. Cet enfant a souffert et il souffrira encore. Plus tard, il pourrait se révolter et là, on dira qu'il est perturbé; qu'il ne se sent pas bien là où il est. Alors, on le changera de famille d'accueil et ça recommencera jusqu'à ce que l'on décide de le placer en centre d'accueil. Le voilà maintenant puni pour le seul crime de ne pas avoir été aimé.

Je le sais pour l'avoir vécu : ÊTRE EN CENTRE D'ACCEUIL N'EST RIEN D'AUTRE QU'UNE PUNITION ! C'est froid, aucune chaleur humaine, aucun lien familial. Une bâtisse de béton entourée de clôtures et même, parfois, de barbelés. Une petite chambre sans vie, personne pour nous réconforter. Lorsqu'on a peur la nuit et que nos cauchemars refont surface, c'est dans l'isolement de cette chambre que l'enfant pleurera.

Lorsque l'enfant se permet (encore!), de déranger, on le place en salle d'isolement. On lui dit alors : « Va te défouler ! Calme toi et réfléchis à ce que tu as fait de pas bien ! ». Ce qui, chez l'enfant ou l'adolescent, laisse sous-entendre : « Lorsque tu sortiras, dis-nous ce que nous voulons entendre et tout ira bien ! Ne nous dit surtout pas que tu souffres, que tu as mal, que tu as besoin de crier et de frapper. De toute façon, nous ne saurions pas quoi faire.... » Alors, tu a mal et tu te dis que peu importe ce qui arrive, personne ne s'intéresse à toi.

Il est déchirant de voir que nous sommes plus perturbés de voir un chien japper parce que son maître le frappe, que de voir un enfant qui pleure !

L'adoption : simplifiez le processus !

Pour ce qui est de l'adoption, il est vrai d'affirmer qu'au Québec, nous avons du chemin à parcourir. Lorsque les parents biologiques abandonnent volontairement leur enfant, rapidement, nous devons lui trouver une famille. Présentement, le système complique tellement l'adoption que les potentiels parents adoptifs, abandonnent leurs procédures.

Je connais personnellement une femme qui, par choix, à la naissance, a clairement exprimé le souhait de donner son enfant en adoption. Elle n'en voulait pas. La seule raison pour laquelle elle a mené sa grossesse à terme, c'est parce qu'elle est contre l'avortement. Or, à la naissance du bébé, la DPJ l'a confié à une famille qui désire l'adopter. Cet enfant a aujourd'hui 18 mois et il n'est toujours pas légalement adopté. Une travailleuse sociale vient le chercher une fois par mois et va le montrer à la mère naturelle. Elle répète à chaque fois qu'elle ne le veut pas, elle l'a même jamais pris dans

ses bras. Est-ce normal d'agir, de s'acharner ainsi contre une volonté clairement exprimée plus d'une fois ?

Aujourd'hui, vous nous dites qu'avec la nouvelle loi, cela va changer. On se permet même de mettre des limites de temps maintenant. Sur quels faits vous vous basez pour décider de cela ?

Une mère dépressive qui perd la garde de ses enfants en bas âge a un certain délais pour se soigner, sinon elle perd définitivement ses enfants. Selon vous, ce serait dans leur intérêt.

Pour ma part, je crois plutôt que l'on souhaite agir ainsi dans l'intérêt de L'État. Manifestement, on se débarrasse du problème. Lorsque l'enfant vieillira et qu'il comprendra ce qui s'est passé, cela créera un autre problème.

Et la place du judiciaire ?

Avec le nouveau projet de loi, on décide maintenant d'écarter les tribunaux. Là, j'ai de la difficulté à comprendre ! D'une part, on dit manquer de temps et de ressources, mais, d'autre part, on prend encore plus de responsabilités. J'y vois une incohérence.

D'autant plus que le(la) juge est la seule personne non directement concernée. Ce sont les seuls à pouvoir départager en toute impartialité. Dans mon cas et dans bien d'autres, ce sont aussi les seuls à se soucier de que l'enfant a à dire. De toute mon enfance en famille d'accueil, il n'y a, à mon souvenir, que le juge qui m'a demandé ce que je vivais et voulais. Or, malgré que, conformément aux volontés que j'avais exprimées, il ait ordonné bien des choses qui auraient sans doutes été bonnes pour moi, celles-ci n'ont jamais été mises en application. Par manque de temps ou de volonté, qui sait ?

Par exemple, un juge décide qu'un enfant doit être placé dans une famille où il n'y a pas d'autre enfant : on le place pourtant dans une famille où il y a quatre enfants. De telles contradictions sont monnaie courante... Pourquoi, au lieu de faire fi de l'opinion des juges, n'essaierait-on pas, ne serait-ce qu'une fois, d'appliquer ce qu'il recommandent ?

L'importance de préserver les attaches :

Je crois aussi que séparer frères et sœurs, comme on le fait parfois, est catastrophique. Pour ces enfants bouleversés, leur fratrie est parfois tout ce qui leur reste de leur vie avant leur prise en charge par l'État. Des enfants mal-aimés tissent des liens très serrés entre eux. Lorsque, pour une raison ou une autre, on décide de les séparer, on brise quelque chose d'important pour eux.

Avec cette façon « sauvage » que nous avons de les déraciner, de les déplacer d'une endroit à l'autre, ils laissent souvent derrière eux leurs jouets, leurs photos, leurs vêtements et tous leurs souvenirs. Que reste-t-il de leur vie lorsqu'à 18 ans vous leur dites que, maintenant, ils doivent partir et faire leur vie? Quelle vie, quels repères ils ont?

Rôles et pouvoirs de décision des différents intervenants concernés :

Dans un autre ordre d'idées, j'estime que les travailleurs devraient avoir le droit et prendre l'habitude de faire des visites « surprise » dans les familles d'accueil. C'est de cette façon que nous pourrions savoir si nous pouvons avoir confiance en eux. Si les visites-surprises laissent indiquer que la famille d'accueil est sans reproche, eh bien, qu'on laisse à cette dernière plus de pouvoir discrétionnaire! En effet, comment voulez-vous qu'une famille d'accueil traite son enfant comme le sien si, à toutes les fois qu'ils souhaiteraient faire quelque chose avec l'enfant, ils doivent en demander la permission à l'intervenant et au parent. Par exemple, un enfant qui souhaite aller quelque part (dans une activité parascolaire, ou chez un ami, par exemple), doit attendre que la famille d'accueil ait reçu la permission de le laisser y aller. Souvent, la réponse à la requête arrive trop tard et l'enfant manque une belle opportunité de socialiser, de se faire accepter de ses semblables, ce qui n'aide en rien à atténuer le sentiment d'exclusion que lui confère souvent son statut d'enfant de l'État.

Si les parents ne sont pas aptes à s'occuper de leurs enfants, pourquoi doit-on leur donner le droit de décider de ce qui est bon ou mauvais pour eux? Ils n'ont, le plus souvent, aucune idée de ce que l'enfant mange à chaque jour et à quelle heure il se couche. Mais ils ont le droit de décider que l'enfant puisse aller ou non en camping avec sa famille d'accueil. C'est illogique!

Une simple question de gros bons sens...

En résumé, le système n'a pas besoin, je crois, de plus d'argent ou de plus d'intervenants. Il a seulement besoin d'être restructuré. Nous devons, tous et chacun, être conscientisés et prendre nos responsabilités.

Les parents doivent apprendre et comprendre qu'ils sont responsables de leurs enfants. Lorsqu'ils connaissent des difficultés, de quelque nature qu'elles soient, ils doivent avoir, à leur disposition, un système pour les aider.

J'estime, que les enfants doivent, le moins possible être retirés de leur milieu naturel. Seules les exceptions, telles les abus et les abandons doivent être retirés. Et, avant de confier un enfant à des tuteurs qui lui sont étrangers, pourquoi ne pas davantage regarder si, dans sa famille élargie, quelque ne serait pas apte et désireux de s'en occuper ? J'ai vu beaucoup de grands parents, tantes, oncles, etc. vouloir le faire. La plupart du temps on les en a empêché, pour toute sortes de raisons.

Si l'on agissait, dès le départ, de la bonne façon, de manière cohérente et que la société se répartissait mieux les tâches, il y aurait beaucoup moins d'enfants en familles d'accueil. Les intervenants auraient ainsi plus de temps à consacrer à ceux qui en ont le plus besoin. Nous aurions beaucoup moins d'enfants perturbés.

Il n'y a sans doute rien de plus beau que le sourire d'un enfant heureux. Alors, avant de s'échiner à faire des lois pour eux, ne pourrions-nous pas juste les écouter ? N'oublions pas que ce sont eux qui veilleront sur nous lorsque nous n'en aurons plus la force.

JULIE KOVACS